



Un membre du chsct a t'il le droit de quitter son poste a tout mo

Par **sylvaille**, le **06/11/2008** à **09:32**

je suis chef d'équipe un de mes agent fait partit du chsct l'autre jour pour une raison que j'ignore il est venu me dire j'arrete mon travaille et je fait un controle sur le site en temps que membre du chsct j'aurais voulu savoir si cette personne a le droit de quitter son poste d'un seul coup a qui doit il demander ce droit est ce a notre directeur ou a son patron du chsct et qui doit etre prévenu dans se cas je rien contre pour que ces gens fassent leur travaille et leur mission mais faut t il que je m'attende a ce que cela se reproduise car pendant ce temps la son poste de travaille ne peut pas etre effectué surtout quand la décision est prise d'un seul coup je vous remerci beaucoup de me répondre